

Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 25 FEVRIER 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN le VINGT-CINQ du mois de FEVRIER à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Maire, Présidente, suite à la convocation du 16 février 2021.

Etaient présents : PROVO V. - AMMEUX C. - VAN DAELE S - POLLET A. - POLY S. - LOUZANI K. - VANBENEDEN P. - OSTENDE D. - VAN MULLEM J. - DEPARIS P. - PROVO B. - SCABELLO A.

Absentes excusée : GRUSON C. (pouvoir à AMMEUX C.) - VERDONCK G (pouvoir à PROVO V.)  
CARON D. (pouvoir à PROVO B.)

Nombre de Membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Votants : 15

-----  
**Objet** : - Budget Primitif 2021

Madame la Présidente présente le Budget Primitif 2021,

Il s'équilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de 197 000,00 euros en recettes et en dépenses et pour la section d'investissement à hauteur de 68 800,00 euros en recettes et en dépenses.

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré, DECIDE, compte tenu de 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions d'approuver le Budget Primitif 2021. Sous réserve de l'adoption de la subvention municipale dans le vote du budget primitif de la Commune.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.

Le 25 février 2021

*Certifié exécutoire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Madame la Maire, Présidente du CCAS,*



Valérie PROVO.

Valérie PROVO.